

**Approbation des arrêtés fédéraux concernant l'introduction de l'échange international automatique de renseignements relatifs au cadre de déclaration des crypto-actifs avec les États et territoires pertinents à partir de 2026**

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté, dans votre courrier du 14 août 2024, pour l'introduction de l'échange international automatique de renseignements (EAR) relatifs au cadre de déclaration des crypto-actifs avec les États et territoires pertinents.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés par notre administration et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Le gouvernement neuchâtelois est favorable à l'introduction de l'EAR relatifs aux crypto-actifs avec les États et territoires pertinents.

Ces arrêtés fédéraux permettent de déterminer et d'approuver les États partenaires avec lesquels la Suisse échangera à l'avenir des renseignements relatifs aux crypto-actifs, conformément à la norme internationale applicable.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 4 novembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
F. NATER

*La chancelière,*  
S. DESPLAND